



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 160/2026

Objet : Mise à disposition d'un local commercial, sis 32 rue Fernand Duruisseau au profit de l'association Mon Cher Vélo à compter du 1^{er} août 2026 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant la demande formulée par l'association Mon Cher Vélo de bénéficier d'un local communal pour stocker ses matériels et équipements ;
Considérant que ce local ne sera pas destiné à accueillir du public ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du local commercial, appartenant à la commune, sis 32 rue Fernand Duruisseau – 18600 SANCOINS, entre l'association Mon Cher Vélo et la commune de Sancoins.

Cette convention prendra effet au 1^{er} août 2026 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Article 2 : de dire que la convention définira les conditions liées à cette mise à disposition, notamment :

- La mise à disposition gracieuse du local : pas de loyer appliqué,
- La prise en charge des fluides par l'association : compteurs en son nom,
- La prise en charge de la redevance liée au ramassage des ordures ménagères par la commune,
- La prise en charge du contrôle périodique des extincteurs par la commune.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 22 juillet 2026

Le Maire,
Pierre GUIBLIN

Date de publication : **22 JUL, 2026**
Mode de publication : mise en ligne